

Bordereau attestant l'exactitude des informations - POITIERS - 8602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 14/08/2024 - 5120 - 2005 B 00141 - 481 197 150 - A.C.M.

Désignation de l'entreprise <u>A.C.M.</u>				Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>8 Rue Saint Romain 86220 DANGE-SAINT-ROMAIN</u>																			
SIRET <table><tr><td>4</td><td>8</td><td>1</td><td>1</td><td>9</td><td>7</td><td>1</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>						4	8	1	1	9	7	1	5	0	0	0	0	1	6
4	8	1	1	9	7	1	5	0	0	0	0	1	6						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>						1	2	1	2										
1	2																		
1	2																		

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3 Net 3	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial * Autres *	010		012		
	014			016			
	Immobilisations corporelles *	028	9 383	030	8 550	833	
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
Total I (5)		044	9 383	048	8 550	833	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	7 294	052		7 294
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070		
			072	4 533	074		4 533
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	2 208	086		2 208	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
Total II		096	14 035	098		14 035	
Total général (I + II)		110	23 418	112	8 550	14 868	
PASSIF						Exercice N 1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		5 000	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		500	
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *			131		132	
	Report à nouveau			134		215	
	Résultat de l'exercice	n° de dépôt	136		136	(1 404)	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
Total I		142		142	4 312		
Provisions pour risques et charges	n° de facture	154		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	n° de chrono	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		4 459		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169		172	3 243	
	Comptes courants d'associés		173		2 854		
	Autres dettes		175				
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176		176	10 556		
Total général (I + II + III)		180		180	14 868		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	120	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A. C. M.

Néant ☐Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13 11 2023

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	252	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	19 274	
		Services *		217		218	3 352	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	14	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	22 892
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	3 082	
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	3 350	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	79	
	Autres charges externes *		(dont crédit bail : - mobilier : immobilier :)			242	11 321	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	387	244	1 736
	Rémunérations du personnel *					250	9 088	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	6 695	
	Dotations aux amortissements *					254	846	
			dont amortissement du fonds de commerces			255		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	2
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)							264	36 201

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	280			Charges financières	(V)	294	426
Produits exceptionnels	(IV)						290	12 452
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	317		}		300	120
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 49 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices *	(VII)						306	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

			310	(1 404)
--	--	--	-----	---------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOI-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des copes-cis d'associés	217	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (41. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (43. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quidecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 11 duodecies)	991						
	ZFANG 41. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre-mer	346				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit			346			350	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
Droit divers	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	351	1 404
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables *			80 372	dont imputés sur le résultat :		360	
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	372

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOI-SD

Annexes**A.C.M.****ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 14 867,66 E.

Le résultat net comptable est une perte de 1 403,57 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/05/2024 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

A.C.M.**ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués**2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE****2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

Il a été constaté un abandon de compte courant pour un montant de 7 000 euros avec clause de retour à meilleure fortune enregistré en produit exceptionnel au 31/12/2023.

A.C.M.

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 9 383 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	9 383			9 383
Immobilisations financières	120		120	
TOTAL	9 503		120	9 383

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 8 550 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	7 704	846		8 550
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	7 704	846		8 550

3.1.3 - Détail des Immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Mat. d'exploitation	4 686	4 124	562	de 3 à 5 ans
Mat.bureau & informatique	4 352	4 081	271	de 3 à 5 ans
Mobilier	345	345	0	5 ans
TOTAL	9 383	8 550	833	

3.2 - Etat des créances = 4 533 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	4 533	4 533	
TOTAL	4 533	4 533	

A.C.M.**ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 3 670 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	3 670
Disponibilités	
TOTAL	3 670

A.C.M.

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF****4.1 - Capital social = 5 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	10,00	5 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	10,00	5 000

4.2 - Etat des dettes = 10 556 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	2 854	2 854		
Fournisseurs	4 459	4 459		
Dettes fiscales & sociales	3 243	3 243		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	10 556	10 556		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 1 799 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 799
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	1 799

A.C.M.
SARL à associé unique
Au capital de 5 000 €
Siège social : 8 Rue Saint Romain
86220 DANGE SAINT ROMAIN

RCS Poitiers 481 197 150

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 Mai 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le 15 mai à 9 H,

Monsieur Gaultier MOREAU

Demeurant 14 Rue Lenlier 86140 SCORBE CLAIRVAUX

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 € chacune émises par la Société à Responsabilité Limitée **A.C.M.** au capital de 5 000 €.

Monsieur Gaultier MOREAU préside l'assemblée en qualité de Gérant et associé unique.

1 – A préalablement exposé ce qui suit :

- En sa qualité de Gérant de la Société A.C.M., Monsieur Gaultier MOREAU, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Il a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours dudit exercice.

- Le rapport de gestion établi par l'associé unique relate les conventions visées à l'article L 223.19 du code de commerce et qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé

- Affectation des résultats de l'exercice

- Approbation des conventions visées à l'article L 223.19 du code de commerce

2 – A pris les décisions suivantes portant sur :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- L'affectation des résultats du dit exercice
- La constatation des conventions visées à l'article L 223.19 du code de commerce
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'il les a établis, et se soldant par un déficit de 1 403.57€. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter comme suit le résultat déficitaire de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 d'un montant de 1 403.57€.

Report à nouveau

Au compte de « Report à nouveau »(-) 1 403.57€

L'associé unique reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 223.19 du code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions suivantes qui ont été conclues par lui pendant l'exercice écoulé.

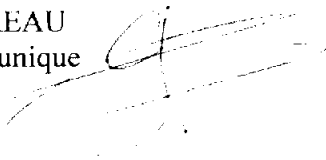
- Monsieur MOREAU Gaultier a été rémunéré au titre de ses fonctions de gérant pour l'exercice clos au 31 Décembre 2023 pour un montant de 7 000€.
- Monsieur MOREAU Christian n'a pas été rémunéré au titre de ses fonctions de gérant. Il a démissionné de ses fonctions de Co-gérant à la date du 30 septembre 2023.
- Aucune redevance versée par la Société A.C.M. à Monsieur MOREAU Christian pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Pour Monsieur MOREAU Gaultier : le contrat Loi Madelin s'est appliqué moyennant une cotisation au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 de 2 012.52€.
- Pour Monsieur MOREAU Christian : le contrat Loi Madelin s'est appliqué moyennant une cotisation au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 de 1 736.10€.
- Pour Monsieur MOREAU Gaultier : les cotisations sociales obligatoires se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 à la somme de 1 138€.
- Pour Monsieur MOREAU Christian : les cotisations sociales obligatoires se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 à la somme de 555€.
- Les frais de déplacement et de représentation versés à Monsieur MOREAU Gaultier au titre de ses fonctions de gérant se sont élevés à la somme de 974.41€ pour l'exercice clos au 31 Décembre 2023.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui après lecture, a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Mr Gaultier MOREAU
Gérant et associé unique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. MOREAU', written over a set of horizontal lines.